



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés
et
Mor
be



24037684

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

21 FEV. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0401 739 950**

Nom

(en entier) : **Scolas**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Manage 40/7, 7181 Seneffe**

Objet de l'acte : DEMISSIONS ET NOMINATIONS DES ADMINISTRATEURS - CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Changement de siège social

L'actionnaire unique décide de déplacer le siège social de la société. Celui-ci est donc transféré, avec effet immédiat, à 7134 Péronnes-Lez-Binche, Rue des mineurs 25.

Démissions des administrateurs

L'actionnaire unique prend acte des démissions en qualité d'administrateurs, avec effet à compter du 14 février 2024, des personnes suivantes :

- Madame Scolas Daisy, domiciliée à 7170 Manage, Avenue du bois 16 ;
- Madame Scolas Coline domiciliée à 7170 Manage, Rue du Rivage 11 ;
- Monsieur Scolas Michel, domicilié à 7120 Seneffe, Rue des Roquettes 34.

L'actionnaire unique prend en conséquence acte de la démission de Madame Scolas Daisy en qualité d'administrateur délégué.

Sont nommés administrateurs par l'actionnaire unique :

- Monsieur Wanty Christophe, domicilié à 7120 Peissant, Rue de la Praïle 6 ; et
- Monsieur Soenen Benoît, domicilié à 7131 Waudrez, Rue de la Bruille 8

Nominations des administrateurs délégués

Le conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateur-délégué :

- Monsieur Wanty Christophe, domicilié à 7120 Peissant, Rue de la Praïle 6 ; et
- Monsieur Soenen Benoît, domicilié à 7131 Waudrez, Rue de la Bruille 8

Nicolas Doison
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 01/03/2024 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).